

## **SEANCE DU 9 MARS 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 9 mars à vingt heures le Conseil municipal d'Entrange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Michel Hergat, Maire.

Membres élus : 15

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Présents : MME HAGEN, M. DEWILDE, M. FRANIATTE, M. HERGAT, M. BACH, M. HEYDORFF, MME CONRAUX, MME GOMES, M. JOURDAIN, M. SEHET, MME FEUVRIER, MME WOLTER, M. SANDER

Absente : MME HALLOUCHERIE

Absent excusé :

MME VANDER-TAELEM donne procuration à MME FEUVRIER.

Le Conseil a élu pour secrétaire MME FEUVRIER.

Madame Wolter demande que les points 13 et 14/2022 soient plus précis,

le compte rendu du précédent conseil municipal sera signé lors de la prochaine réunion.

### **18-2022 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION EAU 2021**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion EAU 2021 dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des votes le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice EAU 2021.

Ce compte de gestion EAU, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **19-2022 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2021**

Sous la présidence de Madame GOMES Sandra, conseillère chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif EAU 2021 qui s'établit ainsi :

REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D' EXECUTION
	SECTION EXPLOITATION	210 042.54	211 606.65	1 564.11
	SECTION INVESTISSEMENT	58 864.35	33 226.30	- 25 638.05
Report N-1	EXPLOITATION (002)		11 272.20	
	INVESTISSEMENT (001)		58 511.97	
<b>TOTAL</b>	<b>REALISATION ET REPORT</b>	<b>268 906.89</b>	<b>314 617.12</b>	<b>45 710.23</b>

Le compte administratif EAU est en concordance avec le compte de gestion, Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le conseil municipal approuve le compte administratif 2021.

Monsieur le Maire n'ayant pas participé au vote, le compte administratif est voté avec 13 voix pour.

### **20-2022 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021**

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice EAU 2021, en adoptant le compte administratif EAU qui fait apparaître :

#### Reports :

Pour Rappel :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 58 511.97 €

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 11 272.20 €

#### Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution 001 de la section d'investissement de : -25 638.05 €

Un solde d'exécution 002 de la section de fonctionnement de : 1 564.11 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat pour assurer le financement de la section.

#### Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 10 000.00 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 2 836.31 €

A l'unanimité des votes, le Conseil approuve l'affectation du résultat comme présenté ci-dessus.

**21-2022 : VOTE DU BUDGET EAU 2022**

Madame Gomes présente le budget eau 2022 qui s'établit ainsi :

	<b>EXPLOITATION</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>233 313.68</b>	
<b>RECETTES</b>		<b>230 477.37</b>
<b>002 (solde reporté)</b>		<b>2 836.31</b>
<b>TOTAL SECTION EXPLOITATION</b>	<b>233 313.68</b>	<b>233 313.68</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>105 059.81</b>	
<b>RECETTES</b>		<b>72 185.89</b>
<b>001 (solde reporté)</b>		<b>32 873.92</b>
<b>TOTAL SECTION D' INVESTISSEMENT</b>	<b>105 059.81</b>	<b>105 059.81</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>338 373.49</b>	<b>338 373.49</b>

Les sections étant équilibrées, le Conseil municipal à l'unanimité des votes approuve le BP EAU 2022.

**22-2022 : PRIX DU BOIS D'AFFOUAGE 2022**

Le prix actuel est de 7€ le stère.

Le montant préconisé par l'ONF est de 10€ le stère.

Le Conseil municipal à l'unanimité des votes décide que le prix du stère est fixé à 10€ le stère pour l'année 2022.

**23-2022 : SUBVENTION POUR LE VOYAGE SCOLAIRE**

Madame Gomes présente le courrier de demande de subvention pour l'école élémentaire Sainte-Barbe.

Le voyage scolaire sur le thème des arts aura lieu du 9 au 10 mai 2022, ce projet concerne les 3 classes de l'école.

Le coût du voyage s'élève à 202€ par élève, le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 320€ et de prendre en charge la facture de transport aller- retour d'un montant de 1900€ TTC ;

La commune réglera directement la facture au transporteur et versera à la caisse des écoles la somme de 320€, décision prise à l'unanimité des votes.

**24-2022 : CESSIONS DE TERRAINS COMMUNE/ADMINISTRÉS**

Vu les demandes émises par Monsieur et Madame Steve LALOMIA et Monsieur et Madame Etienne BANNY, d'acquérir une bande de terrain situé devant leur propriété,

Vu que les parcelles, objet de la demande d'acquisition, appartiennent à la commune d'Entringe,

Vu le procès-verbal de division n° 396 H établi le 18/01/2022 par le cabinet de géomètres Jean-Luc BITARD, les cessions suivantes sont proposées :

La commune cède la parcelle Section 4 n° 218/158 d'une contenance de 0 a 97 ca pour une valeur totale de 1595,18 €, frais d'arpentage inclus, à Monsieur et Madame Steve LALOMIA, demeurant 11 chemin de Molvange à Entringe,

La commune cède la parcelle Section 4 n° 219/158 d'une contenance de 0 a 69 ca pour une valeur totale de 1339,26 €, frais d'arpentage inclus, à Monsieur et Madame Etienne BANNY, demeurant 9 chemin de Molvange à Entringe,

Les actes de cession seront rédigés et signés par actes administratifs, tous les frais occasionnés par cette transaction seront à la charge des acquéreurs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes , **APPROUVE** ces deux cessions, **AUTORISE** le maire, Michel HERGAT et/ou son adjointe, Claudine HAGEN à signer les documents y afférant.